

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2334

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque pour la mise en œuvre d'un programme d'actions et l'édition 2023 du festival utoPistes

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2334**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque pour la mise en œuvre d'un programme d'actions et l'édition 2023 du festival utoPistes

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte**1° - Le projet de Cité internationale des arts du cirque**

La création d'un pôle national consacré aux arts du cirque dans l'agglomération lyonnaise est un projet évoqué depuis plusieurs années entre les différents acteurs de la filière du cirque à Lyon. Deux acteurs en sont à l'initiative :

- la compagnie Les mains, les pieds et la tête aussi (MPTA), dont le directeur artistique est le circassien Mathurin Bolze, qui dédie son activité à la recherche, à la création et à la diffusion du cirque contemporain, et a initié le festival des utoPistes,

- l'école de cirque de Lyon, structure de formation artistique aujourd'hui intégrée à la maison des jeunes et de la culture (MJC) de Ménival à Lyon 5ème et qui utilise ses locaux. Elle met en œuvre une offre de stages courts et longs, des cours hebdomadaires d'éveil et perfectionnement dans les disciplines du cirque, une formation préparatoire à l'entrée aux écoles supérieures en arts du cirque agréée par l'État, un soutien à l'émergence avec une scène découverte et des projets d'action culturelle avec différents publics.

La réflexion concernant la création de ce pôle national s'est engagée en 2015, en lien avec la montée en puissance de l'activité de la compagnie MPTA et du festival des utoPistes.

La situation de relative urgence liée au maintien de l'agrément sur la formation préparatoire de l'école de cirque de Lyon, confrontée à un phénomène de saturation des espaces disponibles au sein de la MJC, a permis d'aboutir à la formalisation du projet d'une Cité internationale des arts du cirque.

Des études préalables, relatives à la création d'un pôle national consacré aux arts du cirque dans l'agglomération lyonnaise, ont été réalisées de mai 2019 à septembre 2021. Elles ont été conduites par ces 2 acteurs, accompagnés par les partenaires publics : Métropole de Lyon, direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), Région AuRA.

Ces études ont permis de formaliser un projet immobilier (programme technique détaillé, budget et planning prévisionnel) et un projet d'activités rassemblant 3 pôles principaux : formation et pratiques, création, diffusion et programmation, et publics et territoires, ce dernier pouvant intégrer la création d'un tiers-lieu pour favoriser une mixité d'usages et de publics.

Concernant la localisation géographique de ce projet, la Métropole a proposé une implantation sur un foncier dont elle est propriétaire au sein du projet urbain Puisoz - Grand Parilly, situé sur la commune de Vénissieux. Un comité de pilotage, réunissant l'ensemble des partenaires, a unanimement validé cette implantation, avec l'accord de la Commune de Vénissieux.

La Métropole a acté sa participation à ce projet dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021, avec une contribution prévisionnelle de 7 M€ sur l'ensemble du projet. Elle a, par ailleurs, acquis le foncier nécessaire à la réalisation de cette opération (délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1028 du 22 novembre 2021). Le ministère de la Culture - DRAC AuRA, partenaire du projet, a également acté une participation à hauteur de 7 M€ (délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2038 du 27 février 2023).

La Métropole, en lien avec les différents acteurs concernés par le projet, a engagé un travail d'actualisation du projet immobilier, fruit des études préalables, au regard des engagements financiers du ministère de la Culture - DRAC AuRA et de la Métropole. Le mode d'exploitation de ce futur lieu fait également l'objet d'études complémentaires.

2° - Le festival utoPistes, festival de cirque(s)

Né en 2011 d'une carte blanche offerte à la compagnie MPTA par le théâtre des Célestins, le festival utoPistes est un événement biennal dédié aux arts du cirque. Il se déroule dans plusieurs lieux de la Métropole et présente, à chaque édition, différents types de rendez-vous : une création *in situ* mettant en valeur le patrimoine métropolitain par une commande passée à une équipe artistique, des spectacles de répertoire, des projets de création *via* les dispositifs Première piste et le Plateau émergent, ou encore des productions déléguées, des formats inédits comme des pièces sous chapiteau, des formats atypiques ou inclassables.

Des temps de rencontres et d'actions culturelles sont proposés en amont et pendant l'événement (ateliers de pratique artistique tout public, actions dans les établissements scolaires, workshop, etc.).

Le festival utoPistes s'attache à accompagner et diffuser des artistes de cirque régionaux, nationaux et internationaux, en coopération avec les lieux culturels de la Métropole et de la région. L'objectif est de coopérer, partager les outils et les moyens de productions pour renforcer la production et la diffusion d'œuvres circassiennes de qualité auprès d'un large public.

Cet événement est amené à devenir l'un des axes forts du projet de Cité internationale des arts du cirque.

II - Objectifs de la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du Conseil du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa politique culturelle pour la période 2021-2026. Ces orientations stratégiques intègrent la volonté d'accompagner la création d'un nouvel équipement culturel dédié aux arts du cirque, et de soutenir des festivals métropolitains.

La Cité internationale des arts du cirque est un projet d'équipement structurant hors Lyon qui donne un signal sur le rééquilibrage de l'offre culturelle, permet le développement d'une discipline artistique dont l'émergence est plus récente. Ce projet répond, ainsi, à plusieurs orientations de la stratégie culturelle 2021-2026 :

- développer l'inclusion sociale avec la formation, les pratiques amateurs, l'éducation artistique et culturelle,
- structurer la filière professionnelle des arts du cirque,
- mailler le territoire, notamment sur la diffusion des arts du cirque, et contribuer à nourrir un récit commun métropolitain,
- prendre en compte l'impact environnemental et agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ des arts du cirque.

La Métropole est engagée dans l'opération d'aménagement du Puisoz - Grand Parilly à Vénissieux et est, à ce titre, intéressée par l'implantation de ce projet sur l'un des îlots de cette opération.

Par ailleurs, le festival utoPistes répond aux 5 exigences définies par la Métropole dans le cadre de sa politique de soutien aux festivals métropolitains :

- un déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

III - Soutien à l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque et au festival utoPistes - Programme d'actions pour l'année 2023

1° - Bilan des actions réalisées

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1892 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention à l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque, pour un montant de 125 000 €.

Les actions mises en œuvre ont porté sur le travail de coordination et de développement du projet et son adaptation au contexte et enjeux, et la mise en œuvre d'activités de préfiguration :

- des actions d'éducation artistique et culturelle, avec la mise en œuvre d'une tournée d'installations créées par Johann Le Guillerm / compagnie Cirque ici, appelées Imaginographes, dans 6 collèges de la Métropole, de janvier à juin 2023 (collèges René Cassin à Corbas, Jean de Tournes à Fontaines-sur-Saône, Gilbert Dru à Lyon 3ème, Charcot à Lyon 5ème, Gisèle Halimi à Lyon 7ème, Honoré de Balzac à Vénissieux),

- le développement de la pratique des arts du cirque en milieu scolaire, avec une démarche d'expérimentation de la mise en place de circassiens intervenant en milieu scolaire dans des écoles primaires, qui a été engagée dans 3 groupes scolaires de Neuville-sur-Saône durant l'année scolaire 2022-2023,

- des actions de diffusion auprès du grand public, l'intégration au sein de l'association de préfiguration de fonctions d'attaché de production et de gestion de billetterie pour structurer l'association et accompagner des événements comme la Nuit du cirque 2022, événement national coordonné par l'association Territoires de cirque (11, 12 et 13 novembre 2022). L'association a coréalisé l'accueil de 2 spectacles : Marica Marinoni - compagnie 7 bis / Lontano avec le théâtre la Mouche, théâtre de Saint-Genis Laval, et Étienne Manceau - compagnie Sacékripa / Vu avec la scène découverte de l'École de cirque de Lyon,

- la mise en place d'actions de soutien à la filière des arts du cirque à travers l'implication dans la construction et l'animation de Cirqu'Aura, réseau régional mettant en synergie des structures de production et diffusion (mise en place d'instances de gouvernance, définition d'un projet, animation du réseau).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1551 du 11 juillet 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € au profit de l'association Compagnie MPTA, structure porteuse du festival utoPistes jusqu'en 2022.

Dans la perspective de la programmation de la 6^{ème} édition du festival, des laboratoires de recherche et des résidences de création ont été programmés au cours de l'année 2022, notamment au théâtre La Mouche à Saint-Genis-Laval et au théâtre des Célestins à Lyon. Les laboratoires de recherche sont destinés aux projets de jeunes artistes qui, dans le cadre du dispositif Premières pistes sont accompagnés jusqu'à leur représentation au festival. Par ailleurs, le festival a expérimenté une nouvelle activité en tant que producteur délégué de spectacle en cours de création. Les spectacles concernés sont celui de l'artiste chilien Andrés Labarca et celui du collectif le WAS Groupe qui seront, tous 2, présentés lors de l'édition 2023 des utoPistes.

2° - Programme d'actions pour l'année 2023

Le programme d'actions pour l'année 2023 portera sur la mise en œuvre de démarches et projets permettant de préfigurer les différentes dimensions du projet et l'édition 2023 du festival utoPistes.

a) - L'édition 2023 du festival utoPistes, festival de cirque(s)

La 6^{ème} édition du festival, prévue du 23 mai au 17 juin 2023, programmera 17 propositions artistiques pour une quarantaine de représentations. Le festival est construit en partenariat avec une quinzaine de structures culturelles du territoire métropolitain : la Maison de la danse à Lyon, le théâtre La Mouche à Saint-Genis-Laval, le Théâtre national populaire à Villeurbanne, la Machinerie - théâtre de Vénissieux, l'école de musique Jean Wiener à Vénissieux, le Théâtre nouvelle génération à Lyon, l'école de cirque de Ménival à Lyon 5^{ème}, le Pôle en scènes à Bron, le théâtre des Célestins à Lyon 2^{ème}, le théâtre de la Croix-Rousse à Lyon 4^{ème}, les Subsistances à Lyon 1^{er}).

Parmi l'ensemble de la programmation, le public aura, notamment, l'occasion de découvrir la pièce clownesque *La conf'*, le travail de la voltigeuse Alice Barraud, la création *in situ* du Galactik ensemble au théâtre des Célestins ou encore les artistes de la compagnie franco-catalane Baro d'evel.

Plus de 12 000 spectateurs sont attendus pour cette 6^{ème} édition. Le festival est l'incarnation principale des missions de diffusion des arts du cirque auprès du grand public assurées dans le cadre de la préfiguration du projet de Cité internationale des arts du cirque.

Deux spectacles figurent comme 2 temps forts du festival -et de la préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque- qui accueillera, pour la 1^{ère} fois, un chapiteau, installé au sein du parc métropolitain de Parilly, à proximité immédiate de la future Cité internationale des arts du cirque :

- Terces, la dernière création de Johann Le Guillerm, figure majeure du cirque contemporain, du 30 mai au 4 juin, qui construit sous chapiteau des machines à rêver, dans une approche poétique de la matière et du mouvement,
- le spectacle de fin d'année du Centre national des arts du cirque (CNAC), en coréalisation avec les Nuits de Fourvière, Balestra, les 10 et 11 juin, dernière phase du cursus, dite d'insertion professionnelle, des 14 étudiantes et étudiants du CNAC.

Ces 2 spectacles incarnent plusieurs des valeurs de la future cité : le soutien à la formation, à l'émergence de nouvelles générations d'artistes circassiens, et la présentation de spectacles d'artistes emblématiques des disciplines des arts du cirque.

b) - Développer un pôle formation et pratiques

Il s'agit de préfigurer le pôle formation et pratiques de la future Cité autour de l'enjeu du développement de la pratique amateur dans la Métropole (en milieu scolaire et hors temps scolaire), à travers une étude des besoins, un maillage des offres existantes et la coordination de projets d'envergure métropolitaine. En 2023, sera, notamment, mis en œuvre :

- un parcours croisé cirque et musique entre l'école de musique Jean Wiener de Vénissieux et la formation préparatoire aux arts du cirque de l'école de cirque de Lyon, autour du travail de Basile Forest,
- un parcours cirque et espace public en lien avec SYTRAL Mobilités,
- dans le cadre d'une piste ouverte amateur accueillie à Pôle en Scènes à Bron, la présentation commune des travaux des élèves de 4 écoles de cirque métropolitaines et d'une association, mettant ainsi en avant la vitalité de la pratique sur le territoire (école de cirque de Lyon, école de cirque San-Priote - Saint-Priest, cirque Imagine - Vaulx-en-Velin, En piste avec romano - Caluire-et-Cuire, association Overground Circus - Lyon),
- la poursuite de la démarche d'expérimentation de la mise en place de circassiens intervenant en milieu scolaire à l'école primaire dans 3 groupes scolaires de Neuville-sur-Saône.

c) - Élaborer et mettre en œuvre des actions culturelles diversifiées, autour de la programmation, de la filière-cirque, et en direction de tous les publics

Dans la continuité du travail mené dans 5 collèges de la Métropole durant l'année scolaire 2022-2023, en lien avec le spectacle Terces de Johan Le Guillerm, les missions de préfiguration vont conduire, durant l'année 2023, à développer de nouvelles actions en milieu scolaire :

- d'ici juin 2023, autour du travail de Chloé Duvauchel Nos circollections : la présentation de spectacles et d'ateliers dans des écoles primaires à Lyon 5^{ème}, Vaulx-en-Velin et Vénissieux, et hors temps scolaire au sein de la médiathèque Lucie Aubrac de Vénissieux,
- durant l'année scolaire 2023-2024, autour du travail de Coline Garcia, au sein d'écoles maternelles des communes de Fontaines-Saint-Martin, Lyon et Vénissieux.

d) - Actions de structuration de la filière professionnelle des arts du cirque

Il s'agit de poursuivre et amplifier les missions au service de la consolidation de la filière des arts du cirque dans le territoire métropolitain. Cette action va se traduire, en 2023, par :

- la poursuite de l'implication dans la structuration du réseau Cirq'aura, en travaillant sur le circuit de la production et la diffusion de la création régionale, et en organisant une journée professionnelle pour mettre en valeur 8 projets de création de compagnies régionales de cirque,

- l'engagement dans des réseaux européens et internationaux et, notamment, la mise en place d'une plateforme de collaboration franco-suisse avec différents acteurs de la filière (écoles de cirque, festivals et lieux de création-diffusion, réseau professionnel et filière),

- une journée à destination des professionnels et des étudiants avec le centre national de la danse (CND) - Lyon et le CNAC. Les étudiants du CNAC, qui préparent leurs travaux personnels de fin d'études, seront accueillis et accompagnés par des professionnels du CND pendant 2 semaines de résidence en partenariat avec les Subsistances,

- initier une activité de pôle ressources, en accompagnant des acteurs institutionnels (communes de la Métropole) et culturels pour accompagner la construction et la mise en place de projets et spectacles (démarche en cours dans la Conférence territoriale des Maires -CTM- Ouest Nord dans le cadre de la politique de soutien à la diffusion du spectacle vivant de la Métropole).

Budget prévisionnel pour l'année 2023 et plan de financement

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes	190 498		
<i>achats</i>	5 315	ministère de la Culture - DRAC AuRA	273 150
<i>services extérieurs (locations, maintenance, honoraires administratifs, presse, projets, transports, hébergements)</i>	102 690	<i>préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque</i>	190 000
<i>charges de personnel</i>	82 493	<i>aide au festival</i>	70 000
		<i>action culturelle</i>	13 150
festival utoPistes	172 568	ministère de l'Éducation nationale	5 000
<i>achats (coproductions, achats prestations, spectacles, régie)</i>	75 577	Métropole	310 000
<i>services extérieurs (locations, maintenance, honoraires administratifs, presse, projets, transports, hébergements)</i>	40 000	<i>préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque</i>	275 000
<i>charges de personnel</i>	56 991	<i>soutien aux festivals métropolitains</i>	35 000
pôle création, production, diffusion, programmation et accueil du CNAC	188 694	Commune de Vénissieux	20 000
<i>achats (coproductions, achats prestations, spectacles, régie)</i>	66 126	autres communes	5 000
<i>services extérieurs (locations, maintenance, honoraires administratifs, presse, projets, transports, hébergements)</i>	52 020	recettes de coproduction	80 000
<i>charges de personnel et autres charges</i>	70 548	billetterie	23 499
		autres produits de gestion courante	40 017
formation et pratiques	83 714		
<i>achats (achats prestations, régie)</i>	10 200		
<i>services extérieurs (locations, maintenance, honoraires projets)</i>	29 902		
<i>charges de personnel</i>	43 612		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
public et territoire	113 327		
<i>achats (coproductions, achats prestations, spectacles, régie)</i>	65 253		
<i>charges de personnel</i>	48 074		
dotation aux amortissements	7 865		
Total	756 666	Total	756 666

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de 2 subventions de fonctionnement d'un montant total de 310 000 € au profit de l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque :

- 275 000 € pour son programme d'actions relatif à la mise en œuvre d'actions de préfiguration de ce projet,
- 35 000 € dans le cadre du festival métropolitain les utoPistes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 310 000 € au profit de l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement, soit 310 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A pour 275 000 € et opération n° 0P33O5252 pour 35 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304737-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
